

# Le contrôle de l'attrition entre les deux premières vagues d'ELIPA 2010-2011

*Virginie JOURDAN<sup>1</sup>, Florent DOMERGUE<sup>2</sup>*

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) a pour objectifs principaux la connaissance des parcours d'intégration dans les trois années qui suivent l'obtention d'un titre de séjour permanent et l'évaluation du dispositif d'accueil (Contrat d'Accueil et d'Intégration, CAI). La première vague a été réalisée en 2010 auprès de 6 107 migrants éligibles au CAI âgés de 18 ans ou plus, ressortissants des pays tiers à l'EEE et la Suisse, ayant obtenu en 2009 un titre de séjour permanent en France. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pays où l'immigration est à dominante professionnelle, ont également fait l'objet d'enquêtes longitudinales. En revanche, en Europe où le caractère familial de l'immigration est beaucoup plus prononcé, aucune enquête sur les primo-arrivants n'est à ce jour réalisée, à l'exception de la France.

Les entretiens se sont déroulés en 14 langues et dans quatre régions (Île de France, PACA, Rhône-Alpes, Alsace). Ces mêmes étrangers viennent d'être interrogés une deuxième fois, de mars à juin 2011. Une troisième et dernière vague est prévue en 2013.

ELIPA fait suite à l'enquête Parcours et Profils des migrants (PPM) réalisée par la DREES en deux vagues, en 2006 et en 2007. Cette dernière enquête, dont l'attrition entre les deux vagues est de 38,2 %, a fait l'objet de peu de publications. Forte de cette première expérience française et grâce à la mise en place de nouveaux outils pour limiter l'attrition, ELIPA affiche un résultat globalement satisfaisant. Le caractère non-obligatoire de l'enquête ainsi que son public particulièrement difficile à interroger (barrière de la langue, population précaire, mobile, difficile à joindre et parfois craintive de répondre à une enquête menée par l'ancien ministère de l'immigration), renforcent ce constat.

On se propose ici d'exposer les outils utilisés pour contrôler l'attrition entre les deux premières vagues. Ces outils répondent à deux besoins : limiter la non-réponse en raison d'un déménagement et limiter le nombre de refus.

Pour éviter une trop grande déperdition de l'échantillon, un suivi des personnes entre chaque interrogation est mis au point : distribution de coupons-réponses par les enquêteurs, contact téléphonique ou postal tous les 6 mois, mis en place d'un numéro vert. En plus de cela, l'originalité du suivi repose sur l'appariement avec l'application gérant les titres de séjour. Les personnes ont obtenu un titre de séjour qu'elles doivent renouveler chaque année et ce, cinq fois de suite avant de prétendre à une carte de résident valable 10 ans. À chaque renouvellement, la préfecture enregistre leur nouvelle adresse pour leur envoyer leur convocation. Il devient ainsi possible de récupérer à chaque interrogation l'adresse postale la plus récente.

Au-delà de ces outils, des moyens de prévention sont également mis en place pour réduire au maximum le taux de refus. Deux documents (dans la langue effective de l'entretien) sont

---

<sup>1</sup> adjointe au chef de la division « Enquêtes et Études statistiques », Service statistique ministériel du secrétariat général à l'immigration et à l'intégration.

<sup>2</sup> chargé d'études à la division « Enquêtes et Études statistiques », Service statistique ministériel du secrétariat général à l'immigration et à l'intégration.

envoyés environ deux semaines avant le début de l'enquête de terrain de la deuxième vague : une lettre-avis accompagnée d'un dépliant présentant quelques résultats de la première vague. En outre, dans la mesure du possible, les personnes sont affectées aux mêmes enquêteurs-interprètes.

Au final, pour la deuxième vague d'ELIPA, 330 personnes n'ont pas été interrogées suite à un déménagement, 402 personnes ont refusé de répondre et 619 autres échecs de contact ont été enregistrés. Le taux de réponse est de 77,9 %, soit un taux supérieur à l'enquête PPM (61,8 %).